

	<b>PRESIDENCE</b>	
	<b>Objet :</b> Protocole pour l'organisation des examens et concours du 1 <sup>er</sup> semestre ainsi que des travaux pratiques en présentiel autorisés par le Recteur de la Région académique	<b>Date :</b> 16 novembre 2020  <b>Version n°1</b>

## ANNEXE 2 : PROTOCOLE D'ACCUEIL DES ETUDIANTS

Conformément au décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 et à la circulaire du 30 octobre 2020, la tenue des examens et des concours en présentiel est autorisée. L'actualisation du protocole sanitaire de mai 2020 concernant « l'organisation des espaces d'examens et concours dédiés aux étudiants » prévoit la mise en place de mesures notamment au niveau de l'accueil des étudiants et de l'organisation des épreuves et ce afin de garantir l'application des gestes barrières. **Tout manquement à l'ensemble des consignes décrites ci-après pourra conduire à l'exclusion par le responsable de la salle d'examen ou de concours et à l'intervention du service sécurité à sa demande.**

**Important : si vous êtes souffrant de la COVID-19 ou personne contact le jour de l'examen ou personne à risques, vous ne devez pas venir composer pour votre épreuve. Il convient de fournir un justificatif d'absence et de prendre contact avec votre responsable d'UE et votre scolarité pour un aménagement spécifique de votre examen.**

**Pour vous rendre à votre épreuve écrite ou orale, vous devez vous munir :**

- d'une attestation de déplacement dérogatoire à télécharger sur le site internet du ministère de l'intérieur (ou écrire cette attestation sur papier libre). Le motif à cocher (ou à recopier) est « déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés, déplacements pour un concours ou un examen » ;
- d'un titre d'identité (carte d'identité, passeport, titre de séjour, etc.) ;
- et de la convocation adressée par votre service de scolarité. A noter : une convocation par courriel dont l'expéditeur et le contenu permettant d'en établir l'authenticité peut être présenté.

**A votre arrivée sur le campus :**

Afin d'éviter tout regroupement et croisement d'étudiants, il vous est demandé :

- de porter votre masque et de vous munir si possible d'un flacon de gel hydro alcoolique ;
- de respecter l'heure indiquée sur votre convocation ;
- de suivre le balisage au sol ou sur les murs dès lors que vous serez dans le bâtiment ;
- et de respecter la distanciation d'un mètre dans la file d'attente.

**Déroulé de l'épreuve :**

Afin de permettre le bon déroulement de votre épreuve qui se fera avec *une entrée dans la salle ou l'amphithéâtre de manière échelonnée et sans croisement d'étudiants*, il vous est demandé :

- de présenter votre carte étudiante ou votre pièce d'identité de manière visible et à distance ;
- de conserver votre masque en toute circonstance, et en tout état de cause pendant toute la durée de l'épreuve ;
- de vous munir d'un stylo personnel (émargement et copie) ;

	<b>PRESIDENCE</b>	
	<b>Objet</b> : Protocole pour l'organisation des examens et concours du 1 <sup>er</sup> semestre ainsi que des travaux pratiques en présentiel autorisés par le Recteur de la Région académique	<b>Date</b> : 16 novembre 2020
		<b>Version n°1</b>

- d'être en possession du matériel nécessaire à votre composition (aucun échange de matériel n'est autorisé entre les étudiants) ;
- de vous nettoyer les mains avec du gel hydro alcoolique mis à votre disposition sur les tables en début de rangée ;
- de vous installer à votre place ;
- de conserver vos effets personnels à proximité ;
- de nettoyer la tablette informatique avec une lingette désinfectante en cas de composition sur tablette.

La distribution des sujets sera assurée par les enseignants et/ou personnels en charge de la surveillance de votre examen. En fin d'épreuve, ceux-ci vous présenteront une bannette dans laquelle vous devrez déposer votre copie. *La sortie de la salle ou de l'amphithéâtre est échelonnée et sans croisement d'étudiants.*

En cas de sortie prématurée, soit après une heure de composition, vous devrez faire signe aux surveillants en restant à votre place et placer votre copie dans la bannette présentée.

A noter : durant la composition tout candidat désirent se rendre aux toilettes sera accompagné, devra porter son masque (y compris dans les toilettes) et devra se laver les mains à l'eau et au savon et utiliser du gel hydro alcoolique avant de continuer à composer.

#### **Restauration :**

Aucune épreuve n'est organisée entre 12 h à 14 h pour permettre le nettoyage des amphithéâtres et des salles. La pause déjeuner doit être prise en dehors des locaux et campus de l'Université.

#### **Départ du campus :**

Une fois vos épreuves terminées, il vous est demandé **de quitter immédiatement** le bâtiment et de ne pas rester sur le campus de l'Université.